



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 10/2025 relatif à la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 10, 17 et 24 novembre 2025 pour l'étude du préavis No 10/2025. Elle remercie Monsieur le Syndic José-Manuel Fernandez, Madame la Municipale Marianne Reist, Madame Ingrid Ciampi, Boursière communale et Messieurs les Municipaux Charly Viquerat, Jean-Marc Schlaeppi et Roland Corthay pour leur présence lors de la séance du 24 novembre de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Le projet concerne l'ensemble du site sportif (3 terrains de football, courts de tennis, terrain de basket et skatepark). Les installations actuelles, essentiellement des luminaires HQI datant pour partie de 1984, sont jugées obsolètes :

- pièces de rechange plus disponibles
- consommation électrique élevée
- non-conformité progressive aux normes ASF / Swiss tennis / SLG
- contribution importante à la pollution lumineuse.

L'objectif du projet est :

- de remplacer 38 projecteurs à décharge par des luminaires LED de dernière génération
- de conserver les mâts existants après remise en état des ancrages défectueux (5 mâts sur 18)
- de mettre en place un système de gestion et de variation de l'éclairage (scénarios match / entraînement, accès par discipline, suivi des consommations)
- d'améliorer l'uniformité lumineuse, la sécurité des usagers et de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

Un contrôle mécanique des mâts a été réalisé préalablement, permettant de confirmer que l'infrastructure peut supporter le changement de luminaires moyennant les travaux de remise en état prévus.

Des subventions sont attendues :

- Subvention régionale (fonds du sport) : CHF 30'000.–
- Subvention fédérale liée aux économies d'énergie : CHF 6'000.–

Soit un coût effectif estimé pour la Commune de CHF 159'000.– si toutes les subventions se réalisent. Les demandes de subventions cantonales sont en cours ; les montants annoncés restent donc à confirmer.

La Municipalité souligne que certains éléments de comparaison (économie d'énergie, CO₂, coûts d'entretien) proviennent du fournisseur et sont à considérer comme indicatifs, notamment car ils sont

basés sur les tarifs 2024 et n'intègrent pas les conditions d'achat spécifiques de la Commune ni l'éventuelle installation future de batteries pour augmenter l'autoconsommation électrique du site.

Deux sociétés ont été consultées pour un appel d'offres afin de réaliser un audit de l'éclairage ; la société Soluxa a été retenue pour la solution d'éclairage proposée.

L'éclairage sportif (consommation électrique) est actuellement financé par la Commune, sans refacturation aux clubs, et cette pratique ne doit pas changer avec le nouveau système, y compris pour le tennis.

La technologie LED permet, selon la Municipalité, une réduction de consommation de l'ordre de 30 à 35 % par rapport aux lampes à décharge, à laquelle s'ajoute une économie supplémentaire estimée à 10 à 20 % grâce à l'utilisation raisonnée des scénarios « entraînement / match »

Au vu des informations reçues, la commission considère que l'investissement devrait, à moyen terme, se traduire par une diminution des charges d'énergie et de maintenance, sans augmentation des charges supportées par les sociétés sportives

La CF suggère de mettre en place un suivi annuel des consommations électriques réelles afin de vérifier l'atteinte des économies annoncées. L'utilisation des différents scénarios d'éclairage par les associations sportives (match / entraînement) devra faire l'objet de consignes claires pour que le potentiel d'économie d'énergie soit effectivement réalisé.

La Municipalité a fait parvenir à la CF un état financier de la Commune au 2 octobre 2025. Celui-ci présente des liquidités totales de CHF 9'351'900.-

Conclusions

En conclusion la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 195'500.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson
Président

Domingo Olaya
Rapporteur

Etoy, le 29 novembre 2025